

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DRONNE ET BELLE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



Pôle enfance Jeunesse  
Avenue Ferdinand Beyney – 24530 CHAMPAGNAC DE BELAIR  
Tél : 0553058355 e-mail : [accueil@dronneetbelle.fr](mailto:accueil@dronneetbelle.fr)

La Communauté de Communes Dronne et Belle a souhaité mettre en œuvre à la rentrée 2014 la réforme des rythmes scolaires car elle est en capacité de proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous les enfants de 2.5 ans à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles (gratuité pour les tap).

Ce choix est le résultat d'une volonté politique forte du Président et du Vice Président de l'enfance Jeunesse.

Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus et les services de la Communauté de Communes Dronne et Belle en partenariat avec l'Education Nationale, les parents d'élèves et les associations.

## **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE**

**EPCI porteur du projet** : Communauté de Communes Dronne et Belle

**COMPETENCES EDUCATIVES** : Enfance Jeunesse (crèches, ram, alsh, animations jeunes, pauses méridiennes, accueils périscolaires)

**Date de présentation du projet** : 25 JUIN 2014

**Durée du PEDT** : 1 an – année scolaire 2014/2015 – période test.

Les Correspondants :

Monique FAYE  
Coordinatrice enfance jeunesse CAF  
Tél : 0553038358  
Mail : [m.faye@dronneetbelle.fr](mailto:m.faye@dronneetbelle.fr)

Patricia NEGRIER  
Directrice du Pôle enfance jeunesse  
Tél : 0553603196  
Mail : [p.négrier@dronneetbelle.fr](mailto:p.négrier@dronneetbelle.fr)

## **I – DIAGNOSTIC**

### **I.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE**

Située au nord du département de la Dordogne, la Communauté de Communes représente 31 communes pour une population de 11 699 habitants avec une superficie de 542 km<sup>2</sup>.

Ces chiffres témoignent du caractère rural encore fort du secteur favorisant la forte dispersion de l'habitat. Celle-ci entraîne de nombreux déplacements sur le territoire pour se rendre sur le lieu de travail pour la recherche d'équipements et de services.

Environ 65% de la population ne travaille pas sur leur commune de résidence.

Ce territoire connaît une phase de vieillissement de sa population

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

Ex Communauté de communes du  
Pays de Mareuil en périgord



Ex Communauté de communes  
du Pays de Champagnac en  
Périgord



Ex Communauté de communes du  
Brantomois



## **I.2 PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT**

Les vingt écoles publiques 9 écoles maternelles et 11 écoles élémentaires dont 4 RPI Réparties sur l'ensemble du territoire, sur le temps de l'enseignement et périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs maternels et primaires, ainsi qu'aux services culturels, la médiathèque, aux associations, à l'aide aux leçons.

Le public visé est celui des enfants de 2.5 à onze ans.

### **NOMBRE D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE CONCERNES :**

Quatorze écoles publiques : soit 37 classes dont 14 maternelles et 23 élémentaires

#### **ECOLES MATERNELLES :**

Ecole de Bourdeilles (18 élèves)

Ecole de Paussac St Vivien (21 élèves)

Regroupées en RPI

Ecole de Biras (55 élèves)

Regroupée en RPI

Ecole de Brantôme (68 élèves)

Ecole de Villars (23 élèves)

Regroupée en RPI

Ecole de La Chapelle Faucher(18 élèves)

Regroupée en RPI

- Ecole de Champagnac de Bélair (39 élèves)

- Ecole de Beaussac (10 élèves)

- Ecole de Léguillac de Cercles (20 élèves)

- Ecole de Mareuil (57 élèves)

#### **ECOLES ELEMENTAIRES :**

Ecole de Bourdeilles (22 élèves)

Ecole de Valeuil (25 élèves)

Regroupées en RPI

Ecole de Biras (20 élèves)

Ecole de Puy de Fourches (21 élèves)

Regroupées en RPI

Ecole de Brantôme (123 élèves)

Ecole de Quinsac (22 élèves)

Ecole de Villars (19 élèves)

Regroupées en RPI

Ecole de Champagnac de Bélair (61 élèves)

Ecole de Beaussac (17 élèves)

Ecole de Mareuil (96 élèves)

Ecole de Vieux Mareuil (36 élèves)

**NOMBRE D'ENFANTS POTENTIELLEMENT CONCERNES** : 329 en écoles maternelles et 462 en écoles élémentaires soit 791 enfants

Une organisation en 3 secteurs géographiques qui s'appuie sur les anciennes communautés de communes

(Communauté de Communes du Brantômois, Communauté de Communes de Mareuil, Communauté de Communes du Pays de Champagnac.

**ATOUS ET LEVIERS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :**

- la même qualité de services et d'activités pour tous, alors que la population du territoire est hétérogène et diversifiée.

- une politique culturelle forte avec des accès facilités à la médiathèque, aux divers sites, châteaux et musées

- une politique sportive d'aide aux associations et d'initiations à travers l'école et l'action des éducateurs des associations

- Une véritable politique de développement durable en direction notamment des enfants et donc directement en lien avec l'Education Nationale et les enseignants

- Une volonté politique forte afin de permettre à chaque enfant du territoire d'accéder à des parcours initiaux culturels, artistiques et sportifs et de leur donner les mêmes chances.

- Une collaboration entre l'Education nationale et les services de la Communauté de Communes avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, le soutien apporté à des ateliers pédagogiques destinées à renforcer l'apprentissage de la lecture, l'attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction de projets dans les domaines sportifs et culturels.

- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.

- Des actions « passerelles » entre les différentes classes d'âges et structures.

**CONSTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PEDT :**

- certaines écoles sont un peu éloignées des équipements et des transports

- les disponibilités des parents réduites, limitant éventuellement leur participation

- les services de la communauté de communes sont vus parfois comme des prestataires de service et non des acteurs à part entière de l'éducation des enfants même à travers les activités de loisirs.
- locaux rares et peu disponibles

#### **I.4 ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

#### **I.5 ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE**

Pour les accueils périscolaires :

Avant et après la classe, des projets culturels, scientifiques, artistiques ou des jeux ont été mis en place.

Il existe aussi une aide aux leçons.

#### **1.6 ACTIVITES MENEES SUR LE TEMPS EXTRASCOLAIRE**

De nombreuses activités sont menées sur le territoire dans le cadre des alsh.

- deux alsh maternels et primaires accueillent les enfants les mercredis et les vacances scolaires

Ces activités adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- favoriser l'émergence de la citoyenneté
- Tendre à l'autonomie de l'enfant
- Développer l'esprit créatif et artistique
- favoriser sa socialisation tout en stimulant sa curiosité et son esprit d'initiative
- favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe
- développer les échanges intergénérationnels
- favoriser la participation des familles
- favoriser l'ouverture d'esprit, l'entraide et la solidarité

Tout en :

- respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel
- offrant des choix d'activités différentes
- Permettant à l'enfant de choisir son activité
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs

**LES ASSOCIATIONS** : participent pleinement également et à côté des services de la communauté de communes aux activités extra scolaires

#### **Associations sportives :**

- AS du collège
- Billard
- Karaté
- Volley ball
- Escrime
- Football
- Judo-aikibudo
- Les joutes brantômaises
- Pétanque

- Sports et Nature
- Step dance
- Tennis de table
- Tennis club
- Badminton
- Les écuries de puynadal
- Yoga traditionnel
- Cyclisme
- Gym
- Danse coutry
- Randonnées
- Aéroclub
- Sapeurs pompiers
- piscines

**Associations culturelles :**

- La Pierre Angulaire
- Initiative et Patrimoine
- Foyer laïque
- Centre socio culturel « le ruban vert »
- Chorale « au p'tit bonheur »
- Conservatoire Départemental de musique
- Les ménétriers de la Comba
- Musique « amicalement note »
- Espérance mareuillaise
- Chorale des « mérairire au cœur »
- Lou dous picadis
- Médiathèques
- Bibliothèques
- Le culturel au pluriel
- La troupe des 2 mondes
- Comité des fêtes
- Les gardiens du patrimoine
- Association Education populaire de Monsec
- Café associatif
- Théâtre Vieux Mareuil

## II – MODALITES PRATIQUES DU PEDT

PERIODE DE LA JOURNEE ET / OU DE LA SEMAINE CONCERNEE PAR LE PEDT

### HORAIRES TAP

#### ECOLE DE BRANTOME

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>		15H30-16H30		15H30-16H30	15H30-16H30
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>		15H30-16H30		15H30-16H30	15H30-16H30

#### RPI DE BIRAS-PUY DE FOURCHES

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	15H-16H30				15H-16H30
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>	15H-16H30				15H-16H30

#### RPI BOURDEILLES-VALEUIL-PAUSSAC

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>				15H-16H30 15H10-16H20 (Paussac)	15H-16H30 15H10-16H20 (Paussac)
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>				15H-16H30	15H-16H30

#### ECOLE DE CHAMPAGNAC

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	13H30- 14H15	13H30-14H15		13H30-14H15	13H30-14H15
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>	15H-16H30				15H-16H30



### RPI VILLARS-QUINSAC

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>					13H-16H
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>					13H-16H

### RPI LA CHAPELLE FAUCHER

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	15H45- 16H30	15H45-16H30		15H45-16H30	15H45-16H30

### ECOLES DE MAREUIL

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	13H15- 14H00	13H15-14H00		13H15-14H00	13H15-14H00
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>		15h - 16H30		15H -16H30	

### ECOLE DE BEAUSSAC

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>		15H-16H30			15H-16H30
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>		15H-16H30			15H-16H30

### ECOLE DE LEGUILLAC DE CERCLES

<b>ECOLES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	15H30- 16H15	15H30-16H15		15H30-16H15	15H30-16H15

## ECOLE DE VIEUX MAREUIL

ECOLE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ECOLE ELEMENTAIRE		15H-16H30			15H-16H30

### LES HORAIRES ACCUEILS PERISCOLAIRES

#### BRANTOMOIS

7H15-8h30, 16H30-18H45 ou 7h15-9H00, 16H30-18H45

#### CHAMPAGNACOIS

7H00- 9H00, 16H30-18H30 ou 7H30-9H00, 16H30-18H30 ou 7h30-8H30, 16h30-18H30

#### MAREUILLAIS

7H30-8H40, 16H15-18H30 ou 7H30-8H20, 16H30-18H30 ou 7h30-8H50, 16H30-18H ou 7h30-8H50, 16H30-18H50

**DUREE DU PEDT :** trois ans maximum dont la première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par les groupes de travail mis en place pour la réforme des rythmes scolaires

#### **DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :**

Des demandes de dérogation sont en cours sur les communes de Brantôme et Villars

#### **MODE D'INSCRIPTION PROPOSE :**

**REGLEMENT :** Une tarification modulée est proposée pour l'accueil périscolaire, les accueils de loisirs et validée par l'organe délibérant chaque année.

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même. Les TAP sont donc gratuits.

#### **MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES :**

- Les Conseils d'école
- Les associations de parents d'élèves

#### **ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS :**

Plusieurs contrats enfance jeunesse existaient sur les communautés de communes du Brantômois, du Mareuillais et du Pays de Champagnac de Bélair. Suite à la fusion des Communautés de communes, il n'y en a plus qu'un seul qui repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueils par une localisation géographique équilibrée des différents équipements, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la

recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Bien évidemment, le PEDT respectera la cohérence de ce dispositif, s'appuiera sur celui-ci et visera à le renforcer.

## **RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT**

- Les associations sportives et culturelles du territoire composées d'éducateurs sportifs, des enseignants de musique
- Les intervenants extérieurs
- Les animateurs des alsh
- Les agents municipaux (atsem par exemple)
- Les centres de secours

Les équipements mis à disposition, outre les écoles, sont et seront les gymnases, les alsh, les terrains de sport, la médiathèque, les bibliothèques, les salles des fêtes, les salles municipales.

## **III – CONTENU DU PEDT**

### **III-1 LES AXES PREVUS DANS LE PEDT**

Tous les axes présentés dans les projets éducatifs des trois précédentes communautés de communes s'inscrivent dans le projet et auront vocation à être amplifiés.

**AXE 1 : Poursuivre le développement des activités culturelles et artistiques au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques**

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants du même territoire une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches (médiathèques, théâtre, cinéma, art ;;;)

### **AXE 2 : DEVELOPPER DES PRATIQUES SPORTIVES**

Des actions « sport pour tous » ont été initiées notamment par le Conseil Général. Celles-ci pourraient être reconduites et complétées par des conduites alimentaires ;

### **AXE 3 : DEVELOPPER DES ACTIVITES LIEES A LA CITOYENNETE**

Il s'agit de la mise en place d'actions visant à la formation du citoyen –personne sociale contribuant à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, au respect des autres, la sécurité

**AXE 4 : JOUER** en développant les différents aspects du jeu (règles, etc.) Démontrer les valeurs éducatives et pédagogiques du jeu. Ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés grâce à la mise en place des tap.

Les divers axes contribueront à favoriser les liens intergénérationnels.

Au préalable, chaque développement d'activités sera entrepris à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

### III.2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage. Elle permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans des structures d'accueil de loisirs pour mineurs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et contre un certain morcèlement. Elle s'appuie sur de nombreux constats d'experts scientifiques et pédagogues, et fait le constat des difficultés pour le système de l'enseignement d'obtenir des résultats satisfaisants.

Les objectifs :

- Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,
- Améliorer les résultats scolaires des élèves du territoire Dronne et Belle dans les apprentissages fondamentaux à travers des projets d'école.

Les effets attendus du PEDT :

Ils feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire :

- Comparaison du nombre de licenciés des associations partenaires,
- Comparaison du nombre de fréquentations de la médiathèque, des bibliothèques, du cinéma
- Comparaison des effectifs des accueils périscolaires et accueils de loisirs du territoire
- Amélioration des résultats scolaires
- Nombre d'enfants fréquentant les tap

#### LES PROJETS

- Activités en cohérence avec les projets d'écoles
- Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : des associations sportives et culturelles vont intervenir sur les TAP et les activités des accueils de loisirs seront intégrées dans le PEDT. Les projets sont les mêmes et la plupart des intervenants aussi.

#### LES TAP (Temps d'Activités Scolaires)

Il est important de mettre en place un parcours suivant les axes déterminés. Chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 devra avoir bénéficié d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles, citoyennes mais également au jeu. Ainsi :

#### **Pour la culture :**

- Pour les enfants en écoles maternelles : éveil musical, activités manuelles, danses, contes, éveil linguistique et découverte de l'art contemporain

- Pour les enfants en écoles élémentaires : art contemporain, théâtre, chant-choral, dans, éveil artistique et contemporain.

### **Pour le sport**

- Pour les enfants en écoles maternelles : psychomotricité, relaxation, jeux sportifs
- Pour les enfants en écoles élémentaires : tennis, sports de raquette, sports collectifs

### **Pour la citoyenneté**

- Pour les enfants en écoles maternelles : jardinage
- Pour les enfants en écoles élémentaires : l'éducation à la citoyenneté se fera dans tous les axes retenus pour le PEDT et voir si possibilité de faire un projet prévention routière.

### **Pour le jeu**

- Pour les enfants en écoles maternelles : jeux de société, jeux libres
- Pour les enfants en écoles élémentaires : jeux de société, jeux libres

Concernant le temps des TAP, des réunions préparatoires auront lieu entre les directeurs des TAP, les directeurs et animateurs des alsh et périscolaires, la coordinatrice enfance jeunesse, l'élú référent, les directeurs d'écoles.

A partir de la rentrée scolaire, des points réguliers se feront avec entre les directions, les référents.

Cette collaboration permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

## **LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES**

### **Pour la culture :**

- Pour les enfants en écoles maternelles : cinéma, théâtre, expositions, visites du patrimoine
- Pour les enfants en écoles élémentaires : cinéma, théâtre, expositions, projet lié à l'image et à la culture d'un pays (jeu, cuisine, musique), visites du patrimoine

### **Pour le sport :**

- Pour les enfants en écoles maternelles : piscine, tennis
- Pour les enfants en écoles élémentaires : tennis, judo, sensibilisation au handicap, journées sportives avec le Conseil Général, danse

### **Pour la citoyenneté :**

- Pour les enfants en écoles maternelles : actions intergénérationnelles, les actions vont se retrouver dans chaque thème (respect des autres, du matériel, etc...), droit de l'enfant, sécurité routière
- Pour les enfants en écoles élémentaires : actions intergénérationnelles, les actions vont se retrouver dans chaque thème (respect des autres, du matériel, etc...), tri sélectif, droits de l'enfant, sécurité routière

### **Pour le jeu :**

- Pour les enfants en écoles maternelles : jeux de société
- Pour les enfants en écoles élémentaires : jeux de société, jeux libres, jeux de plateau.

### **LES ACTIVITES SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

#### **Pour la culture**

- Pour les enfants en écoles maternelles : accueil des classes en médiathèque ou bibliothèque, spectacle
- Pour les enfants en écoles élémentaires : accueil des classes en médiathèque ou bibliothèque, spectacles

#### **Pour le sport**

- Pour les enfants en écoles maternelles : tennis, piscine
- Pour les enfants en écoles élémentaires : judo, tennis

#### **Pour la citoyenneté**

- Pour les enfants en écoles maternelles : droits de l'enfant
- Pour les enfants en écoles élémentaires : actions sur le patrimoine et l'environnement

### **PARTENAIRES DU PEDT**

#### **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

- CAF
- MSA
- FRANCAS
- CONSEIL GENERAL
- DDCSPP

#### **PARTENAIRES ASSOCIATIFS**

- ESL
- TIN TAM ART
- TENNIS CLUB

### **ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT**

#### **COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dronne et Belle  
Monsieur le Vice- Président de l'enfance jeunesse  
Madame la Directrice générale des services  
Madame la Coordinatrice enfance jeunesse  
Madame la responsable du Pôle enfance Jeunesse  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des TAP

## COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dronne et Belle  
Monsieur le Vice- Président de l'enfance jeunesse  
Madame la Directrice générale des services  
Madame la Coordinatrice enfance jeunesse  
Madame la responsable du Pôle enfance Jeunesse  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des TAP  
Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles  
Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves

Ceci sur chaque territoire (Brantômois, Pays de Champagnac et Mareuillais)

## **MODALITES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET DE REFORME**

Rencontres avec les enseignants et élus et parents de chaque territoire par la coordinatrice enfance jeunesse afin de recueillir les souhaits des activités de façon à mettre en cohérence le projet tap avec les projets d'écoles.

Rencontre avec les directeurs de structure extra scolaires et périscolaires afin de mettre en évidence les activités pratiquées dans ces structures

Concertations entre le Vice- Président de l'enfance jeunesse et la coordinatrice enfance jeunesse pour une proposition d'organisation des tap .

Création d'un comité de pilotage et de groupes de travail

Concertations intervenants, encadrants et élus du territoire.

Validation de l'organisation des tap sur le territoire Dronne et Belle par le comité de pilotage.

Présentation et concertation de ce projet aux différents intervenants et agents susceptibles de travailler dans le cadre des tap

Validation par le Conseil Communautaire de Dronne et Belle.

## **ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN, L'EVALUATION DU PROJET :**

### PERIODICITE :

Réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire : une première évaluation aux vacances de Toussaint, puis en fin d'année 2014.

Indicateurs qualitatifs :

Les apports : pertinence et qualité des activités, en lien ou pas avec les projets d'écoles.

Evolution du projet sur les prochaines périodes (mêmes intervenants, mêmes activités ou pas de façon que les objectifs fixés puissent être atteints. Que tous les enfants puissent bénéficier des apports pédagogiques prévus.

Les effets escomptés : apprentissage des savoir en respectant les rythmes de vie de l'enfant. cohérence du projet, articulation des accueils périscolaires, des écoles, des pauses méridiennes, des tap et des activités extra scolaires.

Seront associés à cette évaluation les parents d'élèves par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'école, animateurs, intervenants, enseignants, élus, associations.

**MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET DE MODIFICATION PAR AVENANT :**

Le PEDT sera signé pour un an. Il sera revu à l'issue des quatre premiers mois en tenant compte des éléments recueillis lors des réunions bilan.



ANNEXE 1

ECOLE ELEMENTAIRE DE VIEUX MAREUIL

	9H00	12H00	13H30	15H00	16H30	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE MATERNELLE LEGUILLAC DE CERCLES

	8H45	12H00	13H30	15H30	16H15	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE BEAUSSAC

	9H00	12H00	13H30	15H00	16H30	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	<b>8H30</b> enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE MATERNELLE DE MAREUIL

	8H45	11H45	13H15	14H00	16H15	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco

ECOLE ELEMENTAIRE DE MAREUIL

	8H30	11H30	13H00	15H30	16H30	18H45
Lundi	Acc. Périsco	Enseignement	Pause méridienne 13H15	enseignement	apc Acc. Périsco	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	Enseignement 12H	Acc. Périsco 12H30			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne 13H15	enseignement	Acc. Périsco	

ECOLE MATERNELLE LA CHAPELLE FAUCHER

	9H00	12H00	13H30	15H45	16H30	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE ELEMENTAIRE CHAMPAGNAC

	8H30	11H30	13H30	15H00	16H30	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE MATERNELLE CHAMPAGNAC

	8H30	11H30	13H30	14H15	16H30	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	enseignement	Acc. Périsco

RPI = ECOLE PRIMAIRE DE VILLARS (par dérogation)

	8H30	11H30	13H30	15H00	16H	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	Enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE MATERNELLE VILLARS

	8H30	11H30	13H30	14H30	16H	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	Enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE ELEMENTAIRE DE QUINSAC

	8H30	11H30	13H30	15H00	16H	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	Enseignement	Pause méridienne	T.A.P.	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE DE BIRAS (RPI AVEC PUY DE FOURCHES)

Rythmes scolaires demandés (dérogation)

	9H00	12H00	13H30	15H00	16H30	18H45
Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE PRIMAIRE BRANTOME

8H30                      11H30                      13H30                      15H30                      16H30                      18H45

Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE ELEMENTAIRE VALEUIL

9H00                      12H00                      13H30                      15H00                      16H30                      18H45

Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P. + A.P.C.	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE ELEMENTAIRE PAUSSAC ET ST VIVIEN

9H00                      12H00                      13H30                      15H10                      16H20                      18H45

Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ECOLE ELEMENTAIRE BOURDEILLES

9H00                      12H00                      13H30                      15H00                      16H30                      18H45

Lundi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mardi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	enseignement	Acc. Périsco
Mercredi	Acc. Périsco	enseignement	Acc. Périsco			
Jeudi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P. + A.P.C.	Acc. Périsco
Vendredi	Acc. Périsco	enseignement	Pause méridienne	enseignement	T.A.P.	Acc. Périsco

ANNEXE 2 : PROGRAMME ACTIVITES

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AUX VACANCES DE TOUSSAINT  
BRANTOME  
15h30-16H30**

ECOLE ELEMENTAIRE

CLASSES	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CP	Bricolage Fabrice Tieffin  Sandrine Moller (BAFD)	Activités sportives avec ESL 24  F. Glandus (BAFA)	Jeux de société  M. Blanchard (BAFA)
CE1	Activités sportives avec ESL  C. Bernegoue (BAFA)	Activités théâtrales Delphine Giry  A.M pons (BAFA)	Zumba J. Gandini  Jérôme Filippoizzi (BAFA)
CE2	Nature F. Couloumy (BAFA)  A.M pons (BAFA)	Modelage/creation P. Stemmelen  Tri-Recyclage SMD3	Activités musiclaes avec Tin Tam Art  Fabrice Tieffin
CM1	Activités musicales M. Amaro  Zumba J. Gandini	Gestes de 1 <sup>er</sup> secours D. Lafforest (moniteur)  Informatique Muriel Croizart	Atelier journal Delphine Giry  Informatique Muriel Croizart
CM2	Pratiques artistiques V. Cacouault  Jeux sportifs	Jeux de société A. EUSTACHE  Musique M. Amaro	Hip hop F. Duffour  Tissage S. Lemal

	F. Glandus Cuisine Delphine Giry	Magie J. Filippozzi (BAFA)	Culture japonaise Fabrice Dubuisson
--	--	----------------------------------	---

### Locaux

Cour

Alsh

Parc

Bibliothèque (abbaye)

Bcd

Salle Musique (restaurant scolaire)

Salle ados

Salle informatique

Gymnase

### ECOLE MATERNELLES

CLASSES	MARDI	JEUDI	VENDREDI
TPS-PS	Activité Cirque J . Filippozzi (bafa)	Théâtre H. Moisan	Tri-recyclage SMD3
MS-GS	Théâtre H. Moisan	Activités diverses F. TIEFFIN	Comptines, lecture PONS A.M. (bafa et agent bibliothèque)

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014**  
**BOURDEILLES**  
**15h-16H30**

<b>CLASSES</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
CE1+CM1+CM2 (22 élèves)	Pratiques artistiques (Virginie Cacouault)  Sandrine MOLLER (bafd)	Activité sportives (intervenant ESL) Sandrine MOLLER (BAFD)
TP-MS-GS (18 élèves)	Atsem (école de bourdeilles)  C.DOUCIN animatrice (bafa en cours)	Atsem (école de Bourdeilles)  C.DOUCIN animatrice (bafa en cours)

**Locaux :**  
Salle cantine  
Parc, cour  
Salle des associations

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014**  
**VALEUIL**  
**15H-16H30**

<b>CLASSES</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
CE1-CE2 (25 élèves)	Hip hop (FrançoisDufour)  Fanny Couloumy (bafa)	Gestes de 1 <sup>er</sup> secours D. Lafforest (moniteur)  Fanny Couloumy (bafa)

**Locaux :**  
Salle des fêtes  
Cantine

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014  
PAUSSAC ST VIVIEN  
15H10-16H20**

CLASSES	JEUDI	VENDREDI
PS-GS (21 élèves)	Danse (gwendoline vilatte)  V. ETIEN	Récupération et sculpture Marco Dimétal  V. ETIEN

**Locaux :**  
Salle école  
Cour



**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 AUX VACANCES DE  
TOUSSAINT 2014  
ECOLES DE BIRAS – PUY DE FOURCHES**

**15H-16H30**

<b>CLASSES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>VENDREDI</b>
CE1+CE2 27 élèves	Pratiques artistiques (Virginie Cacouault)  Lisa Pierson (bafa en cours)	Atelier musique (Miguel Amaro)  Lisa Pierson (bafa en cours)
CM (20 élèves)	Ateliers musique (Miguel Amaro)  S. Moller (bafd)	Atelier artistique (virginie Cacouault)  A.Anquetil (cap petite enfance)
PS-MS (24 élèves)	Danse-expression corporelle Gwendoline vilatte  ATSEM (école Biras)	Modelage/créations P. Stemmelen  ATSEM (école de Biras)
GS – CP (26 élèves)	Nature Fanny Couloumy (bafa)  ATSEM (école de Biras)	Danse-expression corporelle Gwendoline vilatte  ATSEM (école de biras)

**Locaux :**

Pratiques artistiques : salle de mariage

Atelier musical : salle asso

Jeux sportifs : cour, parc ou cantine

Danse : salle motricité ou salle conseil municipal

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014**  
**LEGUILLAC DE CERCLES**  
**15H30-16H15**

CLASSES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PS-MS-GS	Sieste R. CABRERA	Sieste R. CABRERA	Sieste R. CABRERA	Sieste R. CABRERA
	Activités diverses ATSEM	Activités diverses ATSEM	Activités diverses ATSEM	Activités diverses ATSEM

Locaux :  
Salle école  
Cour  
Salle des fêtes

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014**  
**VIEUX MAREUIL**  
**15H00-16H30**

CLASSES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CP-CE1		Mme Gémard Contes, etc.. (employée bibliothèque)		Nature/patrimoine Yohan petit
		A.Chapuzet (bafa)		S. Gillet (bafa)
CE2-CM1- CM2		Nature/patrimoine Yohan petit S. Gillet		A. CHAPUZET Mme GEMARD Conte-bibliothèque

Locaux :  
Salle A.P.S.  
Cour  
Salle des fêtes

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014**  
**BEAUSSAC**  
**15H00-16H30**

CLASSES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PS-MS-GS-CP		Activités diverses ATSEM (école de Beaussac)		Langue Occitane D. Dupon
CE1-CE2-CM1-CM2		Activités musicales TIN TAM ART		Activités anglaises Franck ou Carolyn Stewart (chants, danses etc...)

Locaux :  
Salle école  
Cour  
Salle restaurant scolaire

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014**  
**MAREUIL**  
**15H00-16H30**

**ECOLE ELEMENTAIRE**

CLASSES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CP-CE1		Comédie musicale Tamara Chape et A.Maigne	Expression corporelle M. Dupin de St Cyr I.Cluzeau	
CE2		Comédie musicale V. DEBIEN I. Cluzeau	Jeux sportifs Valérie D. Dee P.	

CM1		Jeux d'animation Valérie D. Dee P.	Activités manuelles I.Vileneuve Paméla Nicolini	
CM2		Activités manuelles Isabelle Paméla Nicolini	Expression instrumentale Tamara A.Maigne	

**Locaux :**

Salle accueil périscolaire

Préau

Salle informatique

Salle Gym

Salle du CP

Salle musique

Gymnase

Parc

**ECOLES MATERNELLES  
13H15-14H00**

PS	Sieste L. Subrenat D. PERON	Sieste L. Subrenat D. PERON	Sieste L. Subrenat D. PERON	Sieste L. Subrenat D. PERON
MS	Sieste, Activités diverses I.Cluzeau A. MAIGNE	Sieste, Activités diverses I.Cluzeau A. MAIGNE	Sieste, Activités diverses I.Cluzeau A. MAIGNE	Sieste, Activités diverses I.Cluzeau A. MAIGNE
GS	Activités diverses S.Gilet A. CHAPUZET	Activités diverses S.Gilet A. CHAPUZET	Activités diverses S.Gilet A. CHAPUZET	Activités diverses S.Gilet A. CHAPUZET

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014  
 ECOLES DE VILLARS ET QUINSAC  
 13H-16H00**

**ECOLE ELEMENTAIRE VILLARS (RPI)**

CLASSES	VENDREDI
CP-CE1 (19 élèves)	EQUITATION (Ecuries de Milhac avec Jenny Barrao Diplômée d'Etat.  S. Laplanche (en cours bafa) A. Eustache (bafa)

Locaux :  
 Milhac de Nontron (Transport véhicule Communauté de Communes)

**ECOLE ELEMENTAIRE DE QUINSAC (RPI)**

CLASSES	VENDREDI
CE2-CM1-CM2 22 élèves	INFORMATIQUE Fabien (médiathèque) 13h-14h30  THEATRE H . Moisan 14h30-16h00  INFORMATIQUE 14H30-16H00 THEATRE H. Moisan 13H00-14H30

Locaux :  
 Salle informatique  
 Salle communale

**ECOLE MATERNELLE VILLARS (RPI)**  
**14H30-16H**

CLASSES	MARDI	VENDREDI
PS-MS-GS 23 élèves	ACTIVITES DIVERSES C.RAT Mme VINDERGER Mme rezazgui (expression corporelle)	JEUX SPORTIFS AVEC ESL 24 C.RAT

Locaux :  
 Salle école  
 Cour  
 Salle communale

**ECOLE DE LA CHAPELLE FAUCHER**  
**15H45-16H30**

Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
TPS-PS-MS	Création d'un livre  <i>N.BOUSSARIE</i>	Jeux musicaux  <i>N.BOUSSARIE</i>	Préparons des mangeoires pour les oiseaux  <i>N.BOUSSARIE</i>	Confectionne ton petit fagot de Noël  <i>N.BOUSSARIE</i>
	Eveil corporel  <i>E.RAVEL</i>	Ateliers cuisine (fabriquons notre livre culinaire)  <i>E.RAVEL</i>	Land 'Art et Expériences scientifiques  <i>E.RAVEL</i>	Jeux traditionnels  <i>E.RAVEL</i>

Locaux  
 Salles école

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 AUX VACANCES DE TOUSSAINT 2014**  
**CHAMPAGNAC DE BELAIR**  
**13H30-14H15**  
**ECOLE MATERNELLE**

CLASSE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
TPS-PS 13h30- 14H15	Sieste ATSEM(Eliane V)	Sieste ATSEM (ElianeV )	Sieste ATSEM (Eliane V)	Sieste ATSEM( Eliane V)
	Act. Musicales d'écoute Act. Manuelles Jeux éducatifs  Atsem N. BESSON	Act. Musicales d'écoute Act. Manuelles Jeux éducatifs  Atsem N. BESSON	Act. Musicales d'écoute Act. Manuelles Jeux éducatifs  Atsem N BESSON	Act. Musicales d'écoute Act. Manuelles Jeux éducatifs  Atsem N. BESSON
MS	Sieste Mezzanine ATSEM (Deborah)	Sieste Mezzanine ATSEM (Déborah)	Sieste Mezzanine ATSEM (Déborah)	Sieste Mezzanine ATSEM (Déborah)
	Activites/classe	Activites/classe	Activites/classe	Activites/classe
GS	REPOS/ ACTIVITES Salle RAZED J. FILLIPPOZZI	REPOS/ ACTIVITES Salle RAZED J. FILLIPPOZZI	REPOS/ ACTIVITES Salle RAZED J. FILLIPPOZZI	REPOS/ ACTIVITES Salle RAZED J. FILLIPPOZZI

Locaux :  
restaurant scolaire  
Bibliothèque / médiathèque  
Plaine des sports

Salle razed

Salle culturelle

### CHAMPAGNAC DE BELAIR

<p>CP –CE1 2 groupes</p>	<p>Groupe A anglais 15h-15h45</p> <p>Groupe B cuisine 15H-15H45</p> <p style="text-align: center;">Groupe A Cuisine 15H45-16H30</p> <p style="text-align: center;">Groupe B Anglais 15H-15H45</p>	<p>Groupe A 15h-15h45 Médiathèque</p> <p>Groupe B 15h-15h45 Bibliothèque</p> <p style="text-align: right;">Groupe A 15h45-</p> <p>16h30</p> <p>Médiathèque</p> <p style="text-align: right;">Groupe B 15H45-16H30 Bibliothèque</p>
<p>CE2-CM1-CM2</p>	<p>Group A Danse (D. Perrière) 15h-15h45</p> <p>Groupe B occitan 15h-15h45</p> <p>16h30</p> <p style="text-align: center;">Groupe B 15h45-</p> <p style="text-align: center;">Danse ( D. Perrière Groupe A 15h45-16h30 occitan</p>	<p>Groupe A ESL 24 15H-16H30</p> <p style="text-align: right;">Groupe B chorale</p> <p>c, carrere</p>

### ECOLE ELEMENTAIRE 15H00-16H30

Locaux :  
restaurant scolaire  
Bibliothèque / médiathèque  
Plaine des sports



## ANNEXE 3 : LES ECOLES

## ECOLES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE BRANTOME

CLASSES	BOURDEILLES	PAUSSAC	VALEUIL	BIRAS	PDE F	BRANTOME
TPS	1					
PS	9					
MS	8					
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>					
CE2	4					
CM1	9					
CM2	9					
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 ELEVES</b>					
GS		11				
CP		10				
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 ELEVES</b>				
CE1			15			
CE2			10			
<b>TOTAL</b>			<b>25</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>25 ELEVES</b>			
PS				15		
GS				16		
<b>TOTAL</b>				<b>31</b>		
GS/CP				24		
<b>TOTAL</b>				<b>24</b>		

CE1/CE2 <b>TOTAL</b>				20 <b>20</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>75 ELEVES</b>		
CM1/CM2  <b>TOTAL</b>					21  <b>21</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>21ELEVES</b>	
PS <b>TOTAL</b>						30 <b>30</b>
MS <b>TOTAL</b>						16 <b>16</b>
GS <b>TOTAL</b>						22 <b>22</b>
<b>Les classes ms et gs sont partagées pour l'occitan</b>						
CP <b>TOTAL</b>						19 <b>19</b>
CE1/CE2 <b>TOTAL</b>						21CE1 4CE2 <b>25</b>
CE2/CM1  <b>TOTAL</b>						17 CE2 9CM1  <b>26</b>
CM1 <b>TOTAL</b>						26 <b>26</b>
CM2 <b>TOTAL</b>						27 <b>27</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>191ELEVES</b>

**ECOLES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE CHAMPAGNAC DE BELAIR**

CLASSES	QUINSAC	VILLARS	LA CHAPELLE FAUCHER	CHAMPAGNAC
CE2 CM1 CM2  <b>TOTAL</b> <b>TOTAL</b> <b>GENERAL</b>	6 9 7  <b>22</b>  <b>22 ELEVES</b>			
PS MS GS <b>TOTAL</b>  CP CE1  <b>TOTAL</b> <b>TOTAL</b> <b>GENERAL</b>		5 14 4 <b>23</b>  10 9  <b>19</b> <b>42 ELEVES</b>		
<b>TPS</b> PS MS  <b>TOTAL</b>  <b>TOTAL</b> <b>GENERAL</b>			4 9 5  <b>18</b>  <b>18 ELEVES</b>	
TPS PS MS <b>TOTAL</b>  GS				4 10 8 <b>22</b>  9

CP				8
<b>TOTAL</b>				<b>17</b>
CP				8
CE1				10
<b>TOTAL</b>				<b>18</b>
CE2				12
CM1				8
<b>TOTAL</b>				<b>20</b>
CM1				5
CM2				18
<b>TOTAL</b>				<b>23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>100 ELEVES</b>

### ECOLES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE MAREUIL

CLASSES	BEAUSSAC	LEGUILLAC	MAREUIL	VIEUX MAREUIL
CP	3			
CE1	2			
CE2	5			
CM1	1			
CM2	6			
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>			
PETITE SECTION	4			
MS	2			
MS	4			
GS	<b>10</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>27 ELEVES</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>				
PS		5		
MS		8		
GS		7		
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>		

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 ELEVES</b>		
TPS PS <b>TOTAL</b>			2 19 <b>21</b>	
MS GS <b>TOTAL</b>			10 8 <b>18</b>	
MS GS <b>TOTAL</b>			6 12 <b>18</b>	
CP CE1 <b>TOTAL</b>			15 7 <b>22</b>	
CE1 CE2 <b>TOTAL</b>			9 14 <b>23</b>	
CE2 CM1 <b>TOTAL</b>			9 14 <b>23</b>	
CM1 CM2 <b>TOTAL</b>			9 14 <b>23</b>	
CP/CE1/CE2 CE1/CM1/CM2 <b>TOTAL</b>				18 18 <b>36</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>184</b>

# Charte

## Des temps d'activités périscolaires

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont pour les enfants de véritables moments d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaires, temps familial, temps libre), ils doivent être coordonnés et complémentaires. Ils sont conçus dans le prolongement de l'école de façon à permettre aux enfants d'acquérir des compétences et des savoirs, dans un contexte différent de celui des apprentissages traditionnels.

La présente charte détermine les modalités de participation et les conditions générales de fonctionnement de ces temps d'activités périscolaires. La participation aux temps d'activités périscolaires entraîne son acceptation pleine et entière par les familles (parents et enfants).

### DESCRIPTION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les temps d'activité périscolaires, organisés par la Communauté de Communes Dronne et Belle à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014, jour de la rentrée scolaire, sont proposés les lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 3h par semaine à des jours et horaires différents suivant les sites (voir tableau) à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes Dronne et Belle. Sous forme d'ateliers de découverte et d'éveil gratuits pour les familles, ils permettent à tous les enfants de s'initier à des activités dans les domaines sportifs, culturels, artistiques, créatifs, récréatifs ...

### MODALITES DE PARTICIPATION

Tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune participent de fait aux temps d'activités périscolaires. Cette participation suppose l'engagement des familles pour une fréquentation régulière sur l'ensemble de l'année scolaire. L'absence de l'enfant à l'école vaut une dispense ponctuelle de participation et n'est pas comptabilisée.

### MODALITES FINANCIERES

La participation aux temps d'activités périscolaires est gratuite. La Communauté de Communes Dronne et Belle en supporte entièrement les coûts.

## **CONDITIONS D'ACCUEIL**

### *Lieu d'accueil*

La prise en charge des enfants est réalisée à la fin du cours.

### *Lieu d'activités*

Les activités ont lieu dans les équipements municipaux, établissements scolaires, installations sportives, alsh, équipements culturels...

### *Encadrement*

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié, conformément à la réglementation en vigueur. Le personnel d'encadrement est responsable des enfants qui lui sont confiés jusqu'à la fin des TAP.

### *Déplacements*

Les déplacements entre les équipements municipaux s'effectuent à pied et sont encadrés par le personnel d'encadrement.

### *Droit à l'image*

L'autorisation des parents est réputée acquise pour que l'image de leur enfant puisse être exposée ou diffusée, en vue de promouvoir les activités proposées pendant les temps d'activités périscolaires. Dans le cas contraire, la famille en informe les services municipaux par écrit.

## **HORAIRES, PRISE EN CHARGE ET DEPART**

### *Horaires*

Les enfants sont pris en charge dès la sortie des cours.

### *Conditions de prise en charge et de départ des enfants*

A la fin des cours, la prise en charge effective des enfants débute dès la fin des cours. Les enfants dont les parents ont sollicité une dispense de participation restent sous la responsabilité de l'enseignant qui assure les conditions de leur départ.

A la sortie des TAP, le départ des enfants est organisé comme chaque jour à partir de 16h00 suivant les écoles. Les enfants ne sont libérés qu'en présence des parents ou d'un tiers autorisé par eux ou par les agents communaux qui conduisent les enfants vers les bus scolaires.

Le tiers autorisé sera invité à présenter une pièce d'identité et une autorisation des parents sera remise au responsable des tap.

Les enfants ne peuvent partir seuls qu'avec l'autorisation des parents. L'autorisation doit être transmise au responsable des tap.

### *Retards*

Pour tout retard, il est nécessaire de contacter la personne responsable des tap.

Dans le cas où personne n'est venu chercher l'enfant à 16h30, le personnel d'encadrement tente de joindre les responsables légaux. Si ces derniers sont injoignables, l'enfant est conduit à l'accueil périscolaire. Le règlement de l'accueil périscolaire s'applique alors. Si l'enfant n'y

est pas inscrit, les parents devront régulariser leur situation et s'acquitter des sommes dues pour l'accueil de leur enfant.



## ASSURANCE ET SANTE



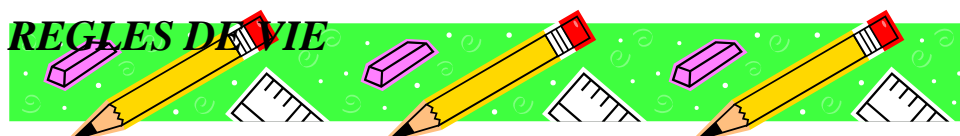
### *Assurance*

La Communauté de Communes Dronne et Belle est assurée pour les activités pratiquées pendant les temps d'activités périscolaires afin de couvrir les dommages pour lesquels sa responsabilité pourrait être engagée. Néanmoins, les parents doivent s'assurer au titre de la Responsabilité Civile. Par ailleurs, il est conseillé aux parents d'assurer leur enfant pour les activités péri et extra-scolaires.

### *Santé*

Les parents transmettent au responsable des tap la fiche sanitaire dûment complétée avant la rentrée scolaire. Ils s'engagent à communiquer toute particularité concernant l'état de santé et le comportement de leur enfant (allergie, protocole d'accueil individualisé...). Les blessures « sans gravité » sont soignées sur place par le personnel d'encadrement et notées dans un registre d'infirmerie. En cas d'accident, le personnel d'encadrement fait appel aux secours d'urgence, qui prennent alors toutes les dispositions nécessaires, et avise les parents et le responsable de des tap.

## REGLES DE VIE



### *Tenue/Effets personnels*

Les enfants doivent porter une tenue adaptée aux activités planifiées (vêtements de sport). Il est souhaitable que les effets personnels des enfants soient marqués à leur nom. La Communauté de Communes Dronne et belle décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

### *Comportement*

Tout participant s'engage, à un niveau en rapport avec son âge à :

- Se conformer aux règles de vie et de jeu
- Respecter les décisions du personnel d'encadrement
- Respecter ses camarades,
- Refuser toute forme de violence (verbale ou physique)
- Faire preuve de tolérance.

### *Discipline*

Pour tout manque de respect, incorrection verbale vis-à-vis des autres ou du personnel, violence physique, non- respect du matériel ou des locaux, un avertissement est notifié aux parents. Si le Comportement de l'enfant perdure et/ou dans l'hypothèse de faits graves, sur décision du Président ou de son représentant, l'enfant peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

Par ailleurs, en cas de dégradation volontaire du matériel ou des locaux, les frais de réparation ou de remplacement seront facturés aux familles.

---

**COUPON DETACHABLE**

**Je soussigné(e).....**

**Tuteur légal de l'enfant**

.....

**Certifie avoir pris connaissance de la charte.**

**Fait à**

**le**

**Le tuteur légal,**

ANNEXE 5 : COHERENCE ALSH, PERISCOLAIRES, TAP, PROJETS ECOLES (voir carte en pièce jointe)

ANNEXE 6 :

### **DIRECTIONS SUR COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE**

ECOLES BRANTOME : Stéphanie CHALARD (BPJEPS)  
ECOLE DE BIRAS et PUY DE FOURCHES : fabien GLANDUS (dérogation BAFD)  
ECOLE DE BOURDEILLES, PAUSSAC et VALEUIL : Sandrine MOLLER (BAFD)  
ECOLES DE MAREUIL : P. NEGRIER (BEATEP)  
ECOLES de BEAUSSAC, LEGUILLAC, VIEUX MAREUIL : V. DESSIGNAC (BAFD)  
ECOLES DE QUINSAC, VILLARS, LA CHAPELLE FAUCHER : Estelle RAVEL  
(dérogation BAFD)  
ECOLE DE CHAMPAGNAC : Fabrice TIEFFIN (BEATEP)